



Commune de Cartigny

**Séance du Conseil municipal du 14 mai 2018
PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	P.-Y. Christen, président Y. Cogne, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, S. Moget, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz et G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusée :	C. Curchod
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Le président ouvre la séance à 20h32.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le tournoi de football et de pétanque des élus genevois organisé par le Grand Conseil aura lieu le 2 juin 2018 à Aire-la-Ville.

Mme Zäch a déjà pu discuter avec certains conseillers municipaux et, malheureusement, la commune ne pourra participer au tournoi cette année. En effet, il n'y a pas assez de personnes disponibles ce jour-là pour constituer une équipe. Elle en profite pour féliciter l'équipe cartiginoise pour son résultat à la course pédestre du coteau de Bernex le 28 avril dernier. Elle rappelle que le même jour plus de 1'000 personnes participaient à la journée cantonale sur les chemins de randonnée qui passait par Cartigny.

La séance du Conseil municipal du 18 juin 2018 commencera exceptionnellement à 19h00 et sera suivie d'un repas.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Salle de rythmique de l'école

Mme Walthert signale qu'il y a une fuite d'eau au sous-sol de l'école. Une déclaration de sinistre a été faite et la situation est suivie de près par M. Prinz pour voir d'où viennent ces fuites. Cela signifie qu'il y aura des travaux extraordinaires et un dépassement de budget.

Mme Zäch précise que l'assurance prend en charge seulement 2'000 F pour les recherches de fuites. Les dégâts n'ont pas été causés ni par les tuyaux d'eau ni par les tuyaux de chauffage, mais vraisemblablement à cause de la nappe phréatique. Une entreprise spécialisée effectuera des analyses. L'assurance prendra en charge les travaux de parquet, miroirs et réfection des murs. Par contre, il n'a pas encore été déterminé qui prendra en charge les frais des travaux qui devraient être réalisés. M. Schornoz se souvient qu'une provision de 30'000 F avait été faite pour ces travaux.

Projet de construction Rue du Temple

Mme Walthert indique que, suite à la réponse de l'Église Protestante de Genève concernant le projet au parc du centre de rencontre, l'exécutif a organisé une séance avec les deux auteurs du courrier des habitants en présence d'un représentant de l'EPG. Cela a permis de clarifier les choses, notamment les impératifs de l'Église. Celle-ci s'est engagée, lorsque l'autorisation deviendra définitive, sur une forme de projet pour les constructions et se réserve le droit de faire une information.

Mme Dubouloz apprécie que cette discussion ait permis de couper court à des polémiques. De manière plus générale, on peut souhaiter que les habitants aient davantage le réflexe de venir à la Mairie quand des questions subsistent.

Cap Emploi

Mme Bolle de Paoli indique que le rapport d'activité 2017 de Cap Emploi est disponible à la mairie. Cap Emploi a de plus en plus de succès, d'autant plus avec l'arrivée de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. La grosse difficulté concerne les jeunes ayant terminé un apprentissage et qui ont du mal à trouver un premier job. Il est parfois plus facile de placer les jeunes qui ont une maturité gymnasiale et une ou deux années d'université. Pour tenter d'y remédier, un événement a été organisé, durant tout un mercredi après-midi, pour que les jeunes puissent rencontrer des patrons d'entreprises, en particulier pour ceux qui sortent d'apprentissage.

Soirée prévention écran

Au nom de la commune, Mme Bolle de Paoli remercie le BUPP pour son aide dans l'organisation de la soirée prévention jeux vidéo écrans. Une trentaine de jeunes de la Champagne ont participé, dont la moitié sont venus avec leurs parents. Ces derniers se sont rendus compte qu'ils avaient tous les mêmes soucis et cela a permis de les apaiser par rapport à la crainte que leurs enfants soient addicts aux jeux vidéo. Quant aux jeunes, ils n'attendent que la prochaine soirée sur un autre thème, ce qui devrait avoir lieu au printemps prochain dans une autre commune.

Le Feuillu

Mme Bolle de Paoli remercie les enfants qui ont chanté le Feuillu ainsi que les enseignants qui permettent à cette tradition de perdurer. Elle remercie également le groupe du Feuillu pour son travail organisationnel.

Projet de crèche à Aire-la-Ville

Le crédit de construction pour la crèche d'Aire-la-Ville a été adopté par le Conseil municipal de cette commune, l'architecte a été choisi et le projet a été envoyé en demande d'autorisation auprès du canton. Des riverains ont toutefois lancé un référendum et les habitants devront voter fin septembre sur la crèche. Les référendaires ne sont pas opposés au projet de crèche, mais ils craignent les

nuisances des véhicules des parents qui amèneront et récupéreront les enfants. La commune d'Aire-la-Ville organisera une séance publique début juin.

Mme Zäch annonce que, depuis le 1^{er} mars 2018, la commune a engagé Sara qui est concierge de l'école. Elle a débuté son activité en mai 2016 via une entreprise de nettoyage et fait désormais partie des employés communaux.

M. Cogne demande si l'engagement de Sara comme employée de la commune avait été prévu au budget. Mme Walthert confirme que cela entre dans l'enveloppe budgétaire.

Mme Zäch fait savoir que, pour le service des votations genevois, cela ne pose pas de problème d'agrandir l'ouverture de l'urne. Cette dernière appartient d'ailleurs à la commune.

4. Élection du bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2018 au 31 mai 2019

M. Pontinelli indique que Vivre à Cartigny remercie M. Christen pour son année de présidence. Il propose d'élire M. Cogne à la présidence, M. Vouillamoz à vice-présidence et Mme Gisler comme membre du bureau.

La proposition de nommer Yves Cogne à la présidence, Guy Vouillamoz à la vice-présidence et Stéphanie Gisler comme membre du bureau est acceptée à l'unanimité.

M. Cogne remercie les conseillers municipaux pour leur confiance. Il espère qu'il sera aussi brillant et efficace que M. Christen.

5. Comptes 2017

Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

décide

par 11 voix, soit à l'unanimité

- *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.*
- *D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de 3'244'520.76 F aux charges et de 3'244'898 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 377.24 F.*
- *D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de 904'832.40 F aux dépenses et de 98'000 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 806'832.40 F.*
- *D'approuver le financement des investissements nets de 806'832.40 F par l'autofinancement à raison de 574'239.24 F au moyen de la somme de 573'862 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 377.24 F. Le solde non couvert, au montant de 232'593.16 F est financé par les liquidités communales.*
- *D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 377.24 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.*

- D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de 24'355'893.86 F qui se compose de :

Patrimoine financier (natures 10 à 13)	9'924'663.12 F
Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	14'431'230.74 F
Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00 F
Découvert (nature 19)	0.00 F
Total de l'actif	24'355'893.86 F

et au passif un montant de 24'355'893.86 F qui se compose de :

Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	523'958.27 F
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	12'336'273.20 F
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	20'606 F
Provisions (nature 24)	1'221'157.50 F
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	236'173.90 F
Fortune nette (nature 29)	10'017'724.99 F
Total du passif	24'355'893.86 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2017 à 84'425.23 F.

Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

décide

par 11 voix, soit à l'unanimité

- D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 figurant sur la liste annexée pour un montant total de 654'135.47 F.
- Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par la fortune nette.

M. Cogne se demande s'il n'aurait pas fallu mentionner le rapport de l'organe de contrôle dans les attendus de la délibération n°8 vu qu'il est disponible. C'est une bonne chose de montrer que les comptes sont audités par une fiduciaire.

6. Rapports de commissions

Néant

7. Propositions et questions

Événements à venir

Mme Walthert rappelle deux événements :

Une séance publique CABO SA destinée aux preneurs du chauffage à bois à distance le 17 mai 2018.

Le tournoi de pétanque le 21 juin 2018.

Modifications de la circulation

M. Schornoz demande s'il y a eu des retours des habitants suite aux modifications relatives à la circulation au Moulin-de-la-Ratte et à la route de Cartigny, notamment par rapport à l'augmentation du trafic.

Mme Zäch n'a pas eu de retours par rapport à la route du Moulin de la Ratte. Concernant la route de Cartigny, la police est venue régulièrement faire des contrôles de vitesse, mais il n'y a pas eu d'habitants qui se sont manifestés auprès de la Mairie.

Brigade équestre

Mme Zäch signale que la brigade équestre est venue, vendredi dernier, à Cartigny. La réaction des habitants était tout à fait positive. Les chevaux viennent du refuge de Darwyn. Grâce à ces policiers, il a d'ailleurs été possible de se débarrasser d'une voiture qui était abandonnée depuis une année sur une place de stationnement.

Places de stationnement

M. Loeffel trouve qu'il y a beaucoup de voitures d'entreprises qui se garent régulièrement dans le parking au début de la rue du Trabli. Certains véhicules sont même trop larges par rapport à la place de parking qu'ils occupent. C'est dommage, car ces places ne peuvent ensuite pas être utilisées lorsqu'il y a une manifestation. Il vaudrait la peine de reprendre ce sujet pour essayer de trouver une solution. Près de la salle communale, il y a deux places supplémentaires que l'on voit depuis la route du Trabli, mais il faut faire tout le tour du village pour pouvoir y accéder. M. Loeffel se demande s'il serait possible d'enlever le sens unique sur la rue du Pré-de-la-Reine, mais uniquement pour pouvoir accéder à ces places de stationnement.

M. Schornoz note qu'il y a déjà eu un certain nombre de discussions à ce sujet. Il faut notamment prendre en compte la question de la sécurité.

Mme Zäch estime qu'il aurait été envisageable de fermer la route au milieu et de prévoir un accès de chaque côté, mais ce n'est pas une solution qui a été retenue par la commune et le bureau d'ingénieurs, notamment par rapport à la sécurité.

Remerciements

Le président remercie tout le monde pour l'attention qu'ils ont portée durant sa présidence. Cela a été un vrai honneur pour lui de présider le Conseil municipal. Il remercie notamment Mme Lörtscher et M. Riedi pour le travail effectué en amont.

Le président lève la séance à 21h20.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....